

**Demandes de justice et traitement des injustices socio-spatiales et  
environnementales dans les pays du Sud**  
Montpellier 24-26 avril 2024

***Compilation des communications***

**Table des matières**

<b>Marta Gentilucci.....</b>	<b>2</b>
<b>Mohammed Benidir &amp; Anna Dessertine .....</b>	<b>5</b>
<b>Elisabeth Cunin .....</b>	<b>8</b>
<b>Véronique Boyer &amp; Eduardo Xavier Ferreira.....</b>	<b>10</b>
<b>Nivruti Gangadevi &amp; Thomas Herzmark.....</b>	<b>12</b>
<b>Chloé Nicolas-Artero,.....</b>	<b>15</b>
<b>Gabriela Merlinsky .....</b>	<b>18</b>
<b>Catherine Scheer .....</b>	<b>20</b>
<b>Mathilde Gingembre .....</b>	<b>22</b>
<b>Celine Allaverdian .....</b>	<b>24</b>
<b>Maria Luisa Burneo .....</b>	<b>27</b>
<b>Marie Gagné .....</b>	<b>30</b>
<b>Jacobo Grajales, .....</b>	<b>33</b>
<b>Laura Bini Carter.....</b>	<b>35</b>

Marta Gentilucci

post-doctorante en anthropologie, Université de Mayotte,

[ma.gentilucci@gmail.com](mailto:ma.gentilucci@gmail.com)

## **“De la benne à la cabine” : Le cheminement politique et juridique des indépendantistes kanak dans l'industrie minière**

Derrière la célèbre poignée de main entre Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou qui a marqué la conclusion des “Événements” (1984-1988) par les Accords de Matignon-Oudinot, se cache un pacte informel et méconnu entre les deux hommes. Pour Tjibaou, figure emblématique du mouvement indépendantiste en Nouvelle-Calédonie, la condition *sine qua non* à la signature des accords était que Lafleur cède sa Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) à la Province Nord (créée par les accords), en tant que geste significatif et réparateur pour les inégalités historiques subies par le peuple kanak. La France, intimidée par les années de violence précédentes, a été contrainte d'intervenir en tant que médiateur en payant les frais d'acquisition de la société minière. C'est le début du passage de la “benne à la cabine”, selon une expression courante chez les Kanaks, symbolisant le déplacement de la cabine poussiéreuse du camion au siège du conducteur, c'est-à-dire du statut de simples ouvriers exploités à celui des acteurs de premier plan dans les processus de décision.

Dans cette communication, je retracerai les étapes qui ont marqué le changement de stratégie du Front indépendantiste : de la ré-appropriation foncière à la gestion du sous-sol minier, en mettant particulièrement l'accent sur le sentiment d’ “injustice” qui a motivé le choix de renverser le monopole français du nickel. À partir d’une ethnographie approfondie entre 2015, 2017 et 2018 sur la mobilisation sociale ayant conduit à la création de l'usine du nickel “Koniambo Nickel SAS” (dont 51% du capital appartient à la SMSP), je montrerai comment les indépendantistes kanak ont exploité en leur faveur les notions de “décolonisation irréversible” et de “souveraineté partagée” caractérisant le statut de collectivité *sui generis* de la Nouvelle-Calédonie (Bouard et al., 2016; Demmer, Trépied, 2017; Leblic, Cugola, 2018). En particulier, j'examinerai les négociations et les jeux de pouvoir avec l'État français, les partis anti-indépendantistes calédoniens, et enfin les compagnies minières nationales et internationales, pour démontrer à quel point la revendication du nickel — symbole de la colonisation française et de l'expropriation capitaliste des terres Kanak — a été et est encore au cœur de la lutte pour l'indépendance.

Cette communication a comme finalité d'explorer la manière dont certaines catégories telles que “victimes de l'histoire”, rééquilibrage économique, droits autochtones, droits coutumiers, injustices socio-spatiales et environnementales sont mobilisées et légitimées de manière contingente par les différents partis indépendantistes vis-à-vis des trois industries extractives. Ces derniers nous offrent trois modèles différents de projets miniers qui permettent d'interroger les positionnements des Kanaks sur la justice socio-environnementale. Le modèle “colonial” de la historique Société Le Nickel, propriétaire de l'industrie de Doniambo (active depuis 1880), le modèle “néo-colonial” de la multinationale

brésilienne VALE, propriétaire de l'industrie de Goro (jusqu'en 2021 ; aujourd'hui d'autres acteurs intéressants sont en jeu) et enfin le modèle "de-colonial" de la SMSP, propriétaire à 51% de l'industrie du Koniambo.

Les entretiens que j'ai menés avec certains des principaux leaders indépendantistes kanak tels que Paul Néaoutyine (président du Palika, parti d'inspiration marxiste), Daniel Goa (président de l'Union Calédonienne, parti d'origine chrétienne), mais aussi Pascal Sihaze (ancien président du Sénat Coutumier), nous aideront à mieux comprendre comment les représentations du juste et de l'injuste, de l'équitable et de l'inéquitable sont légitimées dans certains cas en s'appuyant sur des dispositifs politiques et institutionnels (inter)nationales, et d'autres fois à travers la mobilisation politique sur le terrain, plus ou moins violente. Enfin, le contexte post-colonial de la Nouvelle-Calédonie et le débat très actif sur son futur statut politique (collectivité d'outre-mer, pays associé à ou indépendant de la France) se présentent comme un terrain extrêmement fertile pour explorer comment les conceptions de la justice, l'accès au droit et les pratiques de la citoyenneté se forment à partir des synthèses créatives entre la société kanak et la société occidentale.

Sous forme de notes marginales, cet exposé pourrait également être l'occasion de réfléchir à l'importance d'historiciser les revendications de justice socio-spatiale et environnementale dans les pays post-coloniales à travers une comparaison avec le département français de Mayotte où je conduis actuellement une recherche ethnographique sur les politiques environnementales. Un contexte géographiquement éloigné de la Nouvelle-Calédonie et dont les revendications en matière de justice sont radicalement différentes, voir opposées.

## Références bibliographiques

Bouard S., Sourisseau J-M., Geronimi V., Blaise S., Ro'i L. (éd.), 2016, La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté?, Editions Karthala, Paris.

Demmer C., Tépied B. (éd.), 2017, La coutume kanak dans l'Etat. Perspectives coloniales et postcoloniales sur la Nouvelle-Calédonie, L'Harmattan, Paris.

Leblic I., Cugola U. (éd), 2018, Dossier, La Kanaky Nouvelle-Calédonie a rendez-vous avec l'histoire, Journal de la Société des Océanistes, 147.

## Biographie:

Marta Gentilucci est chercheuse en anthropologie à l'Université de Mayotte, où elle mène des recherches ethnographiques sur les politiques environnementales et les relations entre l'homme et l'environnement à Mayotte. Elle est l'auteur de la monographie intitulée *La montagne et le capital: Le cheminement kanak du nickel* (Prospero, 2022), une étude ethnographique sur l'engagement des Kanaks dans le secteur minier, axée sur les éco-

cosmologies, les mouvements et politiques indigènes, ainsi que sur l'histoire coloniale de la Nouvelle-Calédonie. Ses intérêts récents incluent également l'extraction de minéraux des fonds océaniques, sujet sur lequel elle a publié *On board' deep-sea mining. An ocean-based perspective* (AAM, 2022). Elle est également la fondatrice et coordinatrice du réseau EASA "Anthropology of the seas".

Mohammed Benidir & Anna Dessertine  
(INAU, Rabat/LMI AMIR) & (IRD-PRODIG/INAU, Rabat/LMI AMIR)  
[anna.dessertine@ird.fr](mailto:anna.dessertine@ird.fr) ; [m.benidir@inau.ac.ma](mailto:m.benidir@inau.ac.ma)

### **Quand la domanialité devient une stratégie foncière d'exclusion. Le cas du complexe solaire de Midelt (Moyen Atlas, Maroc)**

L'objectif de cette intervention est d'analyser la domanialisation des terres au Maroc comme une stratégie politique étatique d'accaparement des terres tribales collectives. A l'instar de la plupart des autres pays du continent, le Maroc connaît un pluralisme juridique du système foncier qui interroge directement la notion de propriété exclusive et privée de la terre, notamment en lien avec l'organisation tribale historique du pays. Avant le Protectorat français, les territoires tribaux reposaient sur la gestion d'un espace ouvert dans lequel les groupes pastoraux disposaient des ressources nécessaires à leur existence (forêts, eau, terres cultivables, zone de parcours) et demandaient aux groupes voisins l'accès à des ressources complémentaires. En 1919, ces territoires ont été institutionnalisés sous le statut juridique de « terres collectives », privilégiant la notion d'occupation permanente et exclusive, à celle d'utilisation des ressources en fonction des besoins<sup>1</sup>. Depuis les années 2010, des travaux ont étudié les processus conflictuels qu'entraînent la marchandisation et la privatisation croissante de ce type de terres<sup>2</sup>. Ceux-ci font écho à des questions d'ordre plus général sur les tensions liées à la coexistence d'une multiplicité de régimes fonciers, plus ou moins privatifs, dans un contexte où la terre comme capital prend le pas sur les enjeux de négociation à son accès.

Cependant, alors que les processus d'accaparement, de privatisation et de marchandisation foncières sont relativement bien connus, peu de travaux s'intéressent à ceux liés à la domanialité des terres. Pourtant, la domanialité autorise des formes d'exclusion à très grande échelle, soit directement – un groupe pastoral ne pourra plus avoir accès à une forêt et ses ressources dès lors qu'elle devient domaniale par exemple –, soit indirectement – dans le cas par exemple de la mise en place d'un mégaprojet négociée en amont avec l'Etat. De quelles formes d'(in)justice parle-t-on dans un contexte où c'est la domanialité publique qui insécurise les populations ? Comment penser la justice lorsque c'est l'Etat, son garant officiel, qui est désigné comme principal responsable par les populations locales ? Quel rapport à la citoyenneté ces populations peuvent-elles véritablement construire alors même qu'elles considèrent être exclues de leur propre Etat ?

Pour répondre à ces questions et en nous appuyant sur plusieurs enquêtes de terrain, nous nous focaliserons sur un cas d'étude spécifique : la mise en place du projet Noor II dans la Province de Midelt (Région Drâa-Tafilalet), deuxième centrale du complexe solaire créé par MASEN, l'Agence Marocaine pour l'Energie Durable, société de droit privé à capitaux publics. Comme l'illustrent les différents plans d'acquisition du terrain, d'infrastructures communes et routières, et d'adduction de l'eau brute, ce projet a été installé sur des parcours pastoraux appartenant à différentes tribus (Ait Ouefla, Ait Masoud Ouali, Ait Rahhou Ouaali, Ait

Merghad). Ces terres sont à la fois collectives et domaniales, la délimitation entre ces deux types de statuts fonciers restant ambiguë en raison de nombreux chevauchements. De ce fait, le projet, en s'appuyant sur ces flous entre statut domanial et collectif, a rendu inaccessibles de nombreuses zones de parcours à la population locale, désormais coincée dans un terrain clôturé de 4141 ha.

Au-delà des effets de précarisation inévitables que nous rappellerons dans notre communication, cette situation incite à analyser les processus d'invisibilisation de l'(in)justice socio-spatiale elle-même. La domanialité renvoyant directement à la légitimité de l'Etat sur ses propres terres, nous nous posons la question de savoir comment traiter de l'(in)justice lorsqu'elle est d'emblée niée officiellement. Nous mettrons au jour les tensions entre « terres collectives » et « terres domaniales », ainsi que les manières dont la domanialité peut devenir une stratégie foncière d'exclusion, confisquant tout moyen de recours juridique aux « collectivités ethniques », mises sous tutelle administrative du ministère de l'Intérieur. Dans un dernier temps, nous nous intéresserons aux figures intermédiaires des délégués (*nouab*) des terres collectives – officiels avec lequel l'Etat doit négocier avant de faire l'acquisition de ces terres – et des responsables des Eaux et Forêts et de l'Agence du Bassin Hydraulique. Ces intermédiaires éclairent respectivement les enjeux afférents à l'(in)justice socio-spatiale d'une part, et d'(in)justice environnementale d'autre part. Dans le cas du projet Noor II, la position de délégué (*naïb*) pose de manière cruciale les questions d'autochtonie, d'appartenance et représentativité des collectivités ethniques et des populations pastorales, ainsi que des marges de manœuvre lorsqu'il s'agit de négocier avec l'Etat. A tel point que l'on pourrait se demander si les terres collectives ne sont finalement pas une domanialité qui ne dit pas son nom, le délégué pouvant difficilement s'opposer dans les faits.

Les actions de l'Agence du Bassin Hydraulique concernant les eaux-souterraines et les barrages et celles de l'administration des Eaux et Forêts font quant à elles explicitement écho à l'enjeu de l'(in)justice environnementale, en posant la question des modalités de contrôle et d'accès aux ressources : dès lors qu'une zone comporte des espèces végétales ou animales à protéger, elle rentre sous la juridiction de l'Etat et exclut d'emblée ses usagers. La présence importante d'alfa par exemple, plante herbacée qui constitue pourtant le principal apport alimentaire des cheptels, peut justifier la domanialisation de certaines zones et leur mise en clôture, entravant alors les parcours des groupes pastoraux<sup>3</sup>. Cet intérêt aux formes de précarisation et d'exclusion liées à la domanialité foncière, ainsi qu'aux figures intermédiaires, nous permettra d'examiner le sens donné à la réparation ou la compensation collective par les groupes tribaux, notamment les nomades transhumants Ait Merghad qui, du point de vue des autorités locales et des autres tribus sont étrangers à la zone et ne sont pas des « ayants-droits » légitimes. Ainsi, à partir de ces différents points d'entrée, nous mettrons au jour les logiques de confiscation de recours à la justice et proposerons des pistes de réflexion sur l'insécurisation foncière inhérente au statut domanial des terres.

<sup>1</sup> Bouderbala, N. (1996) Les terres collectives du Maroc dans la première période du protectorat (1912-1930). *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°79-80 : 143-156.

<sup>2</sup> Par exemple : Berriane, Y. (2017) Développement et contremouvements. Réflexions à partir des conflits nés de la marchandisation des terres collectives au Maroc. *Revue internationale de politique de développement*, 8, DOI: <https://doi.org/10.4000/poldev.2454>.

<sup>3</sup> Faÿ, G. (2015) *Collectivités, territoires, et mal-développement dans les campagnes marocaines*. Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat.

## **Le cas Kichwa de Sarayaku à la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme. Conflits d'interprétation sur la justice environnementale**

Dans le cadre de mes recherches actuelles sur la construction d'un droit international des "peuples indiens et tribaux" à la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, j'aimerais réfléchir avec vous sur un cas particulier, Kichwa de Sarayaku (Equateur, 2012). Celui-ci part d'une situation de conflit "classique" en Amérique latine : l'autorisation, donnée à une entreprise pétrolière, par l'État équatorien, d'exploiter le sous-sol du territoire des kichwas de Sarayaku, sans consultation de cette communauté, ce territoire étant reconnu par ce même Etat comme une propriété collective indienne. Le long processus juridique à la Cour IDH donne à voir les conflits d'interprétation entre les représentants indiens, l'Etat et les juges sur la définition même de la justice environnementale et sur les outils mobilisés pour la défendre. Alors que l'État équatorien a mis en avant, dans sa constitution de 2008, la reconnaissance de la "pacha mama", du "buen vivir" et a introduit la notion de droit de la nature, il justifie l'adoption de politiques extractivistes sur des territoires indiens au nom du développement de l'ensemble de la société équatorienne.

Le procès montre le décalage entre un discours très novateur (droit des populations indiennes, droit de la nature) et des pratiques qui révèlent des logiques historiques de discrimination structurelle et d'exploitation des ressources. De leur côté, les juges de la Cour IDH sont reconnus pour le caractère progressiste de leur jurisprudence, notamment en ce qui concerne la réaffirmation d'un droit de propriété collective des terres pour les populations indiennes. Ce droit se base sur une vision enchantée essentialisante des populations indiennes comme conservatrices et protectrices de la nature. Dans le même temps, la Cour n'a pas été en mesure de sortir de son propre cadre (violation des droits humains) pour aborder la question du droit de la nature et entendre des revendications indiennes qui échappent à une logique de propriété des terres. Enfin, les représentants des kichwas de Sarayaku ont obtenu une reconnaissance internationale, gagné une capacité d'action et d'émancipation remarquables, au point de devenir des leaders globalisés des questions territoriales et environnementales. S'ils ont su se conformer aux normes et procédures internationales, ils semblent aussi proposer une "cosmopolitique" alternative, qui s'incarne notamment dans la "Déclaration Kawsak Sacha - Selva viviente" et qui échappe à la fois au cadre national étatique et au cadre international juridique.

Le cas Kichwa de Sarayaku montre à la fois:

- une capacité de mobilisation impressionnante de la part d'une organisation indienne ;
- les contradictions d'un Etat plurinational, qui donne des droits aux populations indiennes tout en étant incapable d'en comprendre les conséquences, ou qui introduit le droit de la nature tout en menant une politique extractiviste ;



- les avancées de la jurisprudence de la Cour (réparations collectives, consultation préalable), mais aussi certaines limites. Le droit de la nature par exemple n'est jamais évoqué et la Cour en reste à une logique de droit de propriété (collective pour les indiens) mais ne comprend pas, ou n'intègre pas, les revendications kichwas qui refusent justement de se poser comme propriétaires de la nature

Je m'intéresserai à la façon dont la Cour accueille des demandes de justice qui sont à la fois expertes et formatées. Mais aussi comment ce cas Kichwa de Sarayaku révèle l'incapacité de la Cour à entendre un rapport différent à la nature. Après la sentence, les Kichwas ont fait leur propre déclaration (Kawsak Sacha - Selva viviente) qu'on peut interpréter comme un texte parallèle à celui de la Cour. On n'est plus dans l'hégémonie, pas non plus dans l'hybridation des droits, mais plutôt dans une juxtaposition. On est à la fois dans le cadre de l'« *Indio permitido* » (l'« Indien autorisé »), qui est reconnu lorsqu'il entre dans le moule. Et dans le cadre des réflexions actuelles sur la « *radical difference* », l'autonomie politique, le tournant ontologique, la cosmopolitique, etc. qui sont particulièrement à la mode dans l'anthropologie amazonienne (et sont stimulantes mais posent aussi problème).

### **Catégoriser les populations pour limiter le coût de la « justice socio-environnementale » : l'exemple du barrage de Belo Monte (Amazonie brésilienne)**

Cette communication aborde la notion de justice socio-spatiale et environnementale à partir d'une enquête ethnographique menée dans la région du moyen Xingu, en Amazonie brésilienne, où est actuellement en cours le plus important programme de compensation et « atténuation » (*mitigação*) environnementales du Brésil, à savoir le « Plan environnemental de base » (Plano Básico Ambiental) de la centrale hydroélectrique de Belo Monte. Situé en Amazonie brésilienne, le moyen Xingu est une vaste région du sud de l'État du Pará qui abrite une grande diversité de populations, y compris des populations ethniquement différenciées. Dans ce dernier cas, la région abrite au moins huit peuples indigènes répartis sur douze terres indigènes, des peuples indigènes en isolement volontaire, des "populations traditionnelles" (*populações tradicionais*) vivant dans des Réserves Extractivistes, ainsi que des populations riveraines dispersées le long du fleuve Xingu et de ses principaux affluents.

L'élaboration de tels programmes constitue une exigence légale lors de la construction de grands projets et ils visent en principe à atténuer les impacts causés par des grands projets et/ou, lorsque cela n'est pas possible de les réduire, à les compenser. Dans le cas de Belo Monte, il s'agit de réduire et/ou compenser les conséquences socio-environnementales désastreuses (destruction de la faune et de la flore, pêche insuffisante pour assurer un revenu minimum, crues incontrôlées, etc.) de la construction de cette infrastructure pour les populations vivant dans les contextes urbains et ruraux des municipalités environnantes, telles qu'Altamira, Senador José Porfírio et Vitória do Xingu.

Toutefois, le plan environnemental de base du barrage de Belo Monte présente la particularité d'être double. L'un des volets, intitulé Plan environnemental de base – général (Plano Básico Ambiental – Geral), comprend un ensemble d'actions destinées à ceux qui ne sont pas autochtones, y compris la construction d'infrastructures dans les villes, la fourniture de services, la réinstallation des résidents, etc. Le second, appelé dans les documents officiels, Plan environnemental de base - Composante indigène (Plano Básico Ambiental – Componente Indígena), est comme son nom l'indique, exclusivement consacrée aux populations indigènes. Dans cet ensemble d'actions qui ont commencé à être mises en œuvre en 2012, nous voudrions nous concentrer sur celles qui visent deux catégories de populations reconnues par l'entreprise comme souffrant des effets de la mise en route du barrage : les riverains (*ribeirinhos*) et les populations indigènes. Or, quand on compare les cartes produites pour déterminer les différentes zones d'impact ("zone directement affectée", "zone d'influence directe et indirecte"), un fait curieux apparaît : la prise en compte ou non des populations dépend moins de la zone où elles vivent que de l'étiquette ethnique qui leur est attribuée.

La première partie de la communication insistera donc sur cette différence, en essayant de mettre en évidence la façon dont la notion d'"impact", utilisée par l'entreprise pour parler des effets sociaux de la construction de l'usine hydroélectrique, a été construite cartographiquement et bureaucratiquement pour inclure certaines populations et en exclure d'autres. La configuration actuelle résulte d'un jeu complexe de négociations entre les différentes agences gouvernementales, les promoteurs, ainsi que les actions des mouvements sociaux, en particulier le mouvement indigène.

Dans une deuxième partie, nous attirerons l'attention sur l'existence de relations de parenté et de nombreuses circulations entre des populations concrètes qui ont été étiquetées de façon différente. Il convient de noter que la catégorie "indigène" ne doit pas être considérée comme uniforme, car les indiens qualifiés de "déterritorialisés" (*desaldeados*) n'ont pas accès aux programmes destinés aux habitants des Territoires indigènes (TIs), lesquels sont officiellement démarqués par la FUNAI (Fondation nationale de l'Indien). De façon analogue, le groupe des *ribeirinhos* est diversifié car il peut inclure, outre des indiens *desaldeados* et des occupants de longue date, des migrants relativement récents (10 ans). Aussi, l'alternance de l'habitat dans les zones indigènes délimitées, de résidences dans les centres urbains locaux et dans différentes parties des rives du Xingu, tout comme les réseaux matrimoniaux existants et les conditions de travail qui impliquent de grands déplacements, créent une scène dans laquelle les populations *ribeirinhas* et indigènes (*aldeadas* ou non) sont en contact étroit. Ce contexte finit par brouiller la distinction étanche entre populations *ribeirinhas* et autochtones, pourtant adoptée par les Programmes de Belo Monte. Nous entendons ainsi montrer comment la manière dont les ressources pour l'atténuation et la compensation sont allouées aux populations semble être davantage déterminé par leur labellisation ethnique que par leur proximité avec le barrage lui-même.

L'un des principaux objectifs de cette communication est de s'interroger sur la manière dont la notion de justice ou d'injustice environnementale se présente aux représentants de ces deux groupes, *ribeirinhos* et indigènes. Pour ce faire, on mettra en lumière le chemin que chaque groupe doit emprunter pour faire valoir ses demandes de réparation ou compensation. Selon la position occupée par une communauté ou d'une famille particulière, c'est en effet un ensemble d'acteurs différents (tels que des associations, les organisations missionnaires, les agences de l'État et les entreprises) qui doit être activé. Finalement, nous examinerons quelques-unes des reformulations par les populations locales des notions de mesures d'atténuation et/ou réparation à partir de catégories locales : la "promesse", le "la dette" et "l'obligation morale".

Nivruti Gangadevi & Thomas Herzmark

Nivruti Gangadevi, PhD researcher, Tata Institute of Social Science, Hyderabad, India & Thomas Herzmark, Postdoctoral Fellow, International Centre for Advanced Studies: 'Metamorphoses of the Political', New Delhi India, & Guest Researcher, Centre for Modern Indian Studies, Göttingen, Germany.

[Herzmark@lse.ac.uk](mailto:Herzmark@lse.ac.uk)

### **New spatialities of adivasi displacement: uneven responses to the fragmentation of an indigenous geography in Southeastern India.**

Co-authored by:

Our paper analyses complex and uneven responses to injustice from indigenous (adivasi) Koya and Konda Reddi people in Andhra Pradesh, India, based ethnographic work by two scholars who share a field site that is facing submergence. The Polavaram dam is a hydro-electric project in construction on the Godavari river, which will cause the displacement of 371 habitations, uprooting people from their ancestral lands and forests. Over 200,000 people will be displaced. Many have already moved to rehabilitation colonies which are radically different to their homes in riverbank villages in architecture, access to resources, and social relations. Gangadevi and Herzmark have both independently conducted long-term fieldwork in this region since 2018 and 2013 respectively.

Threading together our specialisms in social anthropology and social work we document and analyse seismic change, and resistance, which is fragmented and sporadic, as an entire geography of ancestrally inhabited hill and river valleys are transformed. Our material moves beyond the social, geographical, and economic impacts of impending submergence, and focuses attention on how a larger cosmology of kinship and religion is reorganised that exceeds the compensatory frameworks of state administered redistribution, rehabilitation and resettlement.

Kinship relations sustained through seasonal visits for marriages and functions will no longer be possible in coming years. Religious practice is transformed as village and forest deities cannot be rehabilitated to newly constructed villages elsewhere. The physical geography that represents relative adivasi autonomy is permanently altered by external state agencies that lack cognisance of the signification of local kinship, religion and of ancestral connections with land and forests.

We argue that while adivasi societies prefigure their own modes of social justice through village assemblies, they are simultaneously working through the state legal system to counter injustice, with very limited success. The PESA Act (Panchayath Raj Extension to Scheduled Areas, 1995) should ensure that where development affect livelihoods and collective resources adivasi, village assemblies play an key role in decision making. The lack of implementation of PESA for Polavaram project reflects the overwhelming momentum of an implicitly urban utilitarianist vision of progress which de facto privileges upper class, upper

caste ideas of planning, and directs water and energy resources to the cities of Andhra Pradesh. The majoritarian decision is imposed from a standpoint of unequal power, as indigenous people are not consulted on the location or make up of their rehabilitation colony and must to adhere to the decisions taken by government officials.

Drawing on the work of Shah (2010) and Kannabiran (2022) the paper discusses multiple frameworks through which justice could be conceived, deliberated and delivered: constitutional protection, post-independence legislation, PESA, and other indigenous social fora. The non-implementation of these in a case of such large-scale displacement is an index of multi-layered disenfranchisement with the official modes of citizenship, and the non-recognition of autonomous sovereignty that might translate into a counter hegemonic protest. Across adivasi areas of India, home to heterogenous indigenous groups, mostly classified as “Scheduled Tribes” within governmentalised taxonomy, historically grounded feelings of injustice, are embedded in state-society and citizen relationships. In the national context, inclusion and exclusion in development and affirmative action measures, and discourses of historical injustice and their urgent redressal, are formative of much popular debate: from the priorities of the current national government to re-centre Hindus (Shah 2023) as the original inhabitants of India, to the contestations around eligibility for protective discrimination in adivasi areas (Kapila 2008).

Resource rich adivasi areas have been particularly vulnerable to land alienation and displacement which has been well documented (Baviskar 2005, Xaxa 2009). Historical land loss, cultural marginalisation, integration, and assimilation, are re-enacted in the Polavaram displacement, re-igniting intergenerational and cross regional feelings of injustice, and the perception of being ignored by the state, who furthers the interests of dominant communities. Local political organisations hold *dharnas* (protests) and campaign against Polavaram, but these fail to capture the attention of mainstream regional media. The construction of the dam and the ensuing displacement violate constitutional protections for “Scheduled Tribes” in the Vth Schedule of India’s constitution. Additional legal entitlements to land and natural resources in the 1/70 Act and the Forest Rights Act are also breached. Adivasi lawyers, advocates, and activists, have worked to challenge the dam on these legal grounds but operate through conditions of extremely unequal access to legal and representational resources. As our interlocutors explain, their resources are not commensurate to the political momentum behind the Polavaram, which has been made a national development project. We have witnessed a shift from opposition to the dam, towards frantic efforts to ensure a minimum of compensation is delivered. Where local demands for justice find foothold is in the fight to guarantee adivasis have documents proving their land ownership before it is submerged.

The human and environmental injustice caused by the construction of Polavaram dam encompasses loss of territory, loss of legal entitlements, geographical displacement, and relocation. The developmental state is comprising the sovereignty and rights of indigenous people, adopting a model of compensation to them. While state agencies promise a ‘fair’ and ‘just’ rehabilitation and resettlement policy for the displaced populations, the loss of resources and ancestral lands alienates the Koyas and Konda Reddis from the erstwhile livelihoods,

culture and autonomy over their indigenous geography which cannot be compensated. Drawing on a analytic of spatial justice, we explore alternative conceptualisations of justice outside the scope of state legal frameworks, alongside attempts by lawyers, activists, and indigenous people themselves, to challenge such injustice through the legal frameworks of protection and rights. Our ethnography charts, through wide-ranging interviews, a complex diversity of responses, from protest, apathy, rage and despair, to individualised legal challenges and failed recourse to collective constitutional protections. Some adivasis embrace open resistance; others settle for a “package” of cash and embark on a new life in a “colony”; many are enraged, reluctant, ambivalent or disorientated. In this scenario, the collective labour of continuing highly localised religious practices, and maintaining kinship relations despite physical relocations, maintain intra-community dialogues that articulate demands for justice and recognition.

#### References:

- Baviskar, A. (1995) *In the belly of the river: tribal conflicts over development in the Narmada Valley*. Delhi: Oxford University Press
- Kannabiran, K. (2022). Constitution-as-commons, spatial justice, and estrangements in adivasi India. *State, Law and Adivasi*, 129.
- Kapila, K. (2008), The measure of a tribe: the cultural politics of constitutional reclassification in North India. *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 14: 117-134.
- Shah, A. (2010) *In the shadows of the state: indigenous politics, environmentalism, and insurgency in Jharkhand, India*. Durham, N.C.: Duke University Press.
- (2024) *The Incarcerations: BK16 and the search for democracy in India*. London: Harper Collins.
- Xaxa, V. (2008) *State, society, and tribes: issues in post-colonial India*. Noida: Pearson Education India.

Chloé Nicolas-Artero,  
Postdoctorante au Politecnico di Milano  
[chloenicolasartero@gmail.com](mailto:chloenicolasartero@gmail.com)

## **Injustices hydriques au Chili.**

### **De l'ambiguïté de la saisie du droit dans les résistances locales**

Cette communication interroge les résistances juridiques construites par des organisations locales face aux injustices hydriques subies par des habitants d'une vallée chilienne en raison de l'essor de l'agriculture intensive d'exportation. Elle repose sur l'étude du cas de la vallée de la rivière Derecho, située dans la province d'Elqui au nord-est de la région de Coquimbo (Nicolas-Artero, 2024). Le partage des eaux de surface s'effectue par un réseau dense de canaux d'irrigation gérée par deux organisations : le Conseil de Surveillance de la rivière (1940) et la Communauté agricole (1964), qui regroupe l'ensemble des propriétaires fonciers. Cette Communauté possède les terres d'alpage où se situe le bassin de réception de la rivière.

L'essor de l'agriculture d'exportation a exclu les habitants et paysans de l'accès aux ressources en eau provoquant une colère et de vives critiques à l'encontre de l'appropriation de l'eau et des terres ainsi que ses effets sur les modes de vie paysans. Ce sentiment d'injustice s'exprime par la tristesse et la colère engendrée par la transformation rapide des paysages, qualifiée de « mort de la nature », l'impossibilité de vivre des potagers et la perte des traditions. Les acteurs dénoncés comme responsables sont les « *grands capitaux* » (agricoles) et les « *volaos con plata* », à savoir, des néoruraux. Les enquêtes ne mobilisent pas les notions d'extractivisme ni de néolibéralisme, contrairement aux collectifs militants. Ils attribuent ces changements à ces deux catégories d'acteurs et non au modèle de développement néolibéral établi à partir des années 1980 à travers du Code de l'eau et de la Constitution de 1981. Ces deux textes ont fait du Chili un cas paradigmatique de la néolibéralisation de l'eau en reconnaissant la propriété privée sur les droits d'eau (Budds, 2013).

Les acteurs dominés, les paysans et habitants, expriment peu leur désaccord publiquement. Les dirigeants des organisations étudiées qui s'érigent en porte-parole des habitants luttent contre l'appropriation de l'eau sans passer par une occupation de l'espace public et médiatique. Ils déploient des résistances silencieuses et juridiques. Par exemple, face à la menace réitérée des exploitations minières, les dirigeants ont créé un « Sanctuaire de la Nature » par application de la loi 17.288 relative aux Monuments nationaux. De plus, ils modifient les règles d'adhésion et d'attributions de droits d'usage et de votes, inscrites dans les statuts de la Communauté agricole. Selon la loi relative aux Biens Nationaux, qui régit les Communautés agricoles, le pouvoir de décision (droit de vote) au sein des Communautés est proportionnel à la tenure foncière. Les dirigeants dissocient les droits de vote de la tenure foncière pour que chaque membre ne puisse posséder plus de 3 droits, indépendamment du nombre et de la taille de leur propriété foncière. Cette décision freine la concentration du pouvoir de décision par les grands entrepreneurs agricoles ou les néoruraux. Enfin, le dirigeant du Conseil de Surveillance devient l'administrateur des eaux de l'entreprise agricole « El Cerrito

», sans recevoir de salaire en contrepartie, afin d'éviter des abus sur la répartition des eaux du canal que l'entreprise partage avec des petits agriculteurs. C'est donc par le biais de tactique et l'usage du droit que les organisations font frein aux injustices. Dans ce processus qui demande des compétences juridiques spécifiques, les dirigeants s'unissent aux jeunes qualifiés originaires de la vallée. Néanmoins, cet usage du droit induit une distanciation envers les actions collectives d'occupation de l'espace public et médiatique déployées par les collectifs militants locaux. Ce phénomène peut s'expliquer par la prolétarianisation et la désyndicalisation. La dépendance des familles des habitants aux entreprises agricoles et entrepreneurs touristiques, principaux employeurs locaux, et leur situation de précarité les désincite à mener des affrontements directs, puisqu'ils ont tout à perdre. De plus, les dirigeants présentent une vision assez négative des militants, de leurs causes et de leurs modes d'action (Nicolas- Artero, 2022).

Ces stratégies de résistance silencieuse en évitant la confrontation avec les « grands capitaux » est remise en question en février 2019, lorsque les paysans titulaires de droits d'eau membres de la Communauté d'eau du canal Asiento - qui appartiennent de ce fait au Conseil de Surveillance de la rivière Derecho - déposent une plainte contre Andronic Luksic pour le délit d'usurpation d'eau par son entreprise « El Cerrito ». Les ayant droit se sont aperçus de l'existence d'une pompe illégale lors de l'augmentation inusuelle du débit du cours d'eau à la suite d'une coupure d'électricité. Cette captation de l'eau ne respectait pas le lieu défini par la Direction générale de l'eau ni les règles locales qui interdisent les prises directes sur les cours d'eau. Le président du Conseil de surveillance a alors dénoncé ce fait auprès de la Direction Générale de l'Eau. Cette action a rompu le status quo qui existait jusqu'à présent entre l'organisation locale et les administrateurs des grandes entreprises agricoles. Juridiquement, il s'agit d'un vol d'eau en ce que l'action porte atteinte à la propriété privée sur les eaux des paysans de la vallée. De ce fait, le 21 février, l'avocat Luis Mariano Rendon, en lien avec le Conseil, a déposé une plainte au Juzgado de Garantía de Vicuña pour délit d'usurpation selon l'article 461 du Code Pénal, témoignant de la judiciarisation des conflits pour l'eau au Chili (Bauer 2015). Cette situation révèle comment en raison de la reconnaissance de la propriété privée sur les eaux dans la Constitution, la défense de l'accès à l'eau des paysans passe par le recours à des actions judiciaires auprès des Tribunaux chargés du respect de la Constitution. En ce sens, une contradiction apparaît dans le rapport au droit de l'eau des paysans et la construction des résistances. C'est par l'usage du cadre juridique à caractère néolibéral, ici la Constitution de 1980, qu'ils peuvent prétendre défendre leurs intérêts. Or c'est ce même cadre juridique et le modèle idéologique qui le soutient, qui les a conduits à une situation de pénurie et qui est contesté par les collectifs socio-environnementaux locaux et nationaux.

Bauer, Carl J. 2015. *Canto de sirenas: el derecho de aguas chileno como modelo para reformas internacionales*. Santiago de Chile: Ediciones El Desconcierto.

Budds, Jessica. 2013. «Water, Power, and the Production of Neoliberalism in Chile, 1973–2005».



*Environment and Planning D: Society and Space* 31 (2): 301-18.  
<https://doi.org/10.1068/d9511>.

Nicolas-Artero, C., 2022 c « De l'usage du droit dans les résistances paysannes au Chili », *Les cahiers d'outre-mer*, n° 285, p. 53-85.

Nicolas-Artero Chloé. 2024. *S'appropriier l'eau. Droits, espaces et pouvoirs au Chili*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Gabriela Merlinsky

University of Buenos Aires-Argentina

[gabriela.merlinsky@gmail.com](mailto:gabriela.merlinsky@gmail.com)

### **Environmental suffering on working-class communities. Localized definitions of environmental justice in the Matanza-Riachuelo Basin (Argentina)**

Villa Inflammable is in an industrial zone linked to the Dock Sud Petrochemical Pole, an area in the municipality of Avellaneda near the port of the Argentine capital where petrochemical companies operate. Over the years, these companies have turned the Riachuelo-Matanza basin into one of the most polluted metropolitan areas in the world. In Villa Inflammable, cases of respiratory diseases and consumption of contaminated water have been constant over the last two decades. Several epidemiological studies have found high levels of lead in the blood of children. The strength of the evidence provided by these studies led several members of the community to file a lawsuit with the Argentine Supreme Court in 2004. Their complaint was based on the collective right to a healthy environment (Article 41 of the National Constitution), which includes humans and more than humans.

The court ordered the Argentine state to repair the damage and promoted the creation of a new inter-jurisdictional body: the Matanza-Riachuelo Basin Authority (ACUMAR). ACUMAR has implemented an environmental restoration program that focuses on landscape improvement and the construction of a riverside road. However, the implementation of this program has given rise to new environmental conflicts linked to the territorial displacement of the working-class population living in informal settlements, which have been transformed into a general struggle for rights (the right to water, health, housing, and a healthy environment). Environmental justice organizations have filed lawsuits and campaigned for the right to live in a pollution-free environment. These collective actions refer to the basin as an "area of environmental suffering", in this sense the claims point to health damage and unequal access to sources of information. The communities refuse to be in a permanent state of waiting, while being deprived of information to understand their own environmental experiences. Although a public agency has been created to respond to the demand for ecological restoration of the basin, the groups most affected have not been included as beneficiaries of this policy. On the one hand, the judicial process continues to ignore their voices; on the other hand, the measures implemented are fragmentary and do not recognize the effective right to water and sanitation.

This paper proposes to explore three central points to interrogate the diversity of conceptions and practices of environmental justice. First, we will consider the role of the judicial process in legitimating (or not) environmental justice as an aspect of collective rights and citizenship. Has the intervention of the Supreme Court allowed the implementation of the collective right to a healthy environment as an enforceable right? Has the process of judicialization opened or closed the door to the expression of the demands of the groups most

exposed to environmental risk? Given that the case has been pending for twenty years, what is today's balance of the juridification of the environment at the national level?

Secondly, we are interested in exploring the process of activating demands at the local scale and the construction of localized definitions of environmental justice. When exposure to significant environmental risks generates feelings of injustice among affected social groups, this process has specific variations according to class, gender, generation, ethnicity, and different historical processes of popular urbanization. How are these demands articulated in environmental justice movements? What aspects allow for an intersectional articulation of these demands?

Third, it is important to consider the politics of knowledge that allow some definitions of environmental justice to prevail over others. At their core, environmental politics are epistemic politics: contests over what is known or unknown about nature and who gets to speak for it. This case illustrates the complexity of the struggle for environmental justice where politics of recognition are at the centre. What is the balance between distribution, recognition and power in this case, and what is the role of local knowledge (e.g. popular epidemiology) in this process? There is a heuristic value here to understanding the complexity of the struggle for environmental justice among urban working-class communities.

The study of environmental restoration in the Matanza Riachuelo Basin started in 2007 and is still open as a case study. The methodological approach is transdisciplinary, combining insights from sociology, political ecology and law. It also pays attention to the dynamics of Matanza Riachuelo Basin restoration project itself. It is based on collaborative research with the inhabitants, carrying out popular epidemiological exercises and producing materials to be used for popular education purposes and influencing public debate. We also made socio-environmental diagnosis based on surveys, interviews, collaborative videos and archival research (judicial documents, public policies reports, videos, briefs, and multimedia material).

Catherine Scheer

EFE0

[catherine.scheer@efeo.net](mailto:catherine.scheer@efeo.net)

## **Des bulldozers brûlés au tribunal de Nanterre : Parcours de paysans bunongs du Cambodge en quête de justice**

« Au début, je me suis mobilisée parce que [cette] entreprise [...] est arrivée et a pris nos terres. Je ne connaissais encore rien aux droits autochtones. Je me suis juste lancée. »

(Mé Ngraich, 2024)

Le cheminement de Mé Ngraich, une dynamique jeune femme qui a commencé à défendre les droits de ses pairs de la minorité autochtone bunong ressemble, à peu de choses près, à celui de nombreuses autres personnes qui se battent pour leurs terres coutumières dans la province de Mondulhiri. Cette région escarpée du Cambodge n'a pas échappé au fulgurant développement de concessions foncières économiques qui a touché le pays à partir du milieu des années 2000. La 'vente' d'une large partie des terres arables du pays à des entreprises illustre le mélange d'autoritarisme et de néo-libéralisme qui définissent les politiques cambodgiennes des dernières décennies.

La situation des Bunongs de Mondulhiri se distingue cependant de celle de la majorité khmère en ce qu'ils semblent avoir longtemps vécu en marge des centres de pouvoir. Le pouvoir colonial français a seulement « pacifié » cette partie de l'*Hinterland* indochinois soixante-dix ans après la mise sous Protectorat du Cambodge. Suite à l'indépendance, les politiques d'assimilation mises en œuvre par le Prince Sihanouk à l'égard des populations des hautes terres étaient musclées, mais furent rapidement interrompues par les conflits de la guerre du Vietnam, puis des Khmers Rouges qui ont perturbé cette région frontalière pendant plus de vingt ans. Alors que les élections de 1993, préparées par les Nations Unies, ont formellement marqué le début d'une citoyenneté démocratique, à Mondulhiri la présence de l'État fut assez circonscrite jusqu'au lancement du développement économique de la région. L'arrivée d'entrepreneurs sur des terres que les habitants bunongs considéraient comme étant à leur disposition, a brutalement confronté ces derniers au concept de terres de l'État et à la nécessité de détenir un titre de propriété pour asseoir ses droits.

Cette présentation abordera une partie des multiples quêtes de justice que des paysans bunongs ont formulé face à la commercialisation de leurs terres coutumières ; à Bu Sra depuis 2008 face aux plantations d'hévéa d'une entreprise européenne et à Bu Lung depuis 2019 face à un complexe touristique planifié par de riches Cambodgiens. Dans les deux communes l'accaparement de terres perçues comme appartenant à un village ou à un autre a suscité un sentiment d'injustice immédiat et partagé. Dans les deux communes l'opposition a rapidement trouvé une expression publique. Les formes de réaction furent cependant très différentes ; à Bu Sra des bulldozers ont brûlé tandis qu'à Bu Lung, le chef de village fut sollicité. Ces premières réactions furent suivies par le recours à des instances tant privées qu'étatiques,

allant d'échelle communale au plan international. Nous nous intéresserons à cette multiplicité de démarches et à la manière dont les paysans bunongs les ont articulées au fil des temps, avec le soutien de divers alliés.

Une quête commune aux deux endroits fut celle d'un titre collectif en tant que communauté autochtone, tel qu'introduit par la loi foncière de 2001. Cet effort impliquait des autorités gouvernementales, mais aussi des ONGs et des instances internationales, censées appuyer les requêtes des villageois. En parallèle, les paysans bunongs cherchaient à défendre les terres en cours d'accaparement, les uns en s'adressant à des acteurs internationaux, les autres en interagissant, parfois malgré eux, avec différentes instances de l'État cambodgien. A Bu Sra, l'implication d'un jeune villageois familier de l'univers des ONGs, à la fois en tant que bénéficiaire qu'en tant qu'employé, a contribué à activer des organisations de défense des droits de l'homme. Avec le soutien d'une petite association française, les paysans locaux se sont alliés à des groupes de personnes lésées par la même entreprise, mais dans d'autres pays—au Cameroun et en Sierra Leone notamment. En 2014, trois représentants de cette Alliance des riverains se sont rendus à Paris, au siège de l'entreprise détenant une grande partie du capital, pour présenter leurs doléances. De retour au Cambodge, une négociation tripartite fut entamée, avec des villageois, des autorités locales, et des responsables de l'entreprise. Cet effort collectif fut cependant interrompu par une médiation, initiée par une ONG cambodgienne, qui n'engageait que l'entreprise et certains villageois. A peu près au même moment et par le truchement d'un Bunong diplômé en droit d'une association de jeunesse autochtone, 80 villageois mandatèrent un avocat français pour les représenter dans une action en justice contre l'entreprise française investie dans les plantations d'hévéas.

A Bu Lung, le recours à la justice cambodgienne commença par une plainte introduite en 2019 contre plusieurs villageois qui avaient exprimé leur opposition à ladite vente de leur colline. Ce fut encore une jeune villageoise dont les études avaient été soutenues par des ONGs qui chercha du soutien extérieur, obtenant que la défense des villageois soit assurée par l'une des rares avocates bunongs. Suite à cette première rencontre avec la justice locale, les villageois déposèrent une plainte contre les entrepreneurs et, voyant que celle-ci n'aboutit pas, se rendirent dans la capitale pour introduire leurs doléances auprès d'une série de ministères. Des actions visant à stopper l'établissement du complexe touristique, tel le sacrifice d'un buffle aux esprits du lieu, aboutirent à ce que la jeune intermédiaire bunong et l'un de ses co-villageois soient accusées d'incitation à la rébellion.

Ces différents parcours donnent non seulement à voir comment des habitants bunongs en quête de justice ont interagi avec l'État, en se rendant lisibles pour donner une légitimité à leurs voix, mais aussi en s'y refusant, notamment par des destructions matérielles. Ils permettent aussi de suivre comment les personnes ou instances perçues comme étant responsables des problèmes ont pu changer à travers le temps, et avec eux les tentatives de règlement. Le décalage que toutes ces personnes mobilisées ont expérimenté au fil de leur combat entre les droits particuliers accordés aux peuples autochtones, tant au Cambodge qu'au niveau international, et leur difficile mise en application amène à s'interroger sur la manière dont elles envisagent leur citoyenneté.

Mathilde Gingembre

(PhD) University of East Anglia Affiliate researcher

[mathilde.gingembre@gmail.com](mailto:mathilde.gingembre@gmail.com)

## **Voicing the Right to a “Fair Dispossession”**

### **The Contested Politics and Moral Economies of Land Deals Insights from Madagascar**

On 13 October 2023, a coalition of NGOs from Madagascar, Italy and Belgium filed a legal action against JTF-Tozzi Green for its violations of human rights in the context of its large-scale plantations in southern Madagascar. Lodged with the Italian National Contact Point (NCP) of the OECD, the complaint refers to a violation of the OECD’s “guidelines for multinational corporations”, with regards to local people’s right to water, land and sustainable livelihoods and to the principle of Free, Prior and Informed Consent. First litigation against a case of land grabbing in Italy, this legal action is bringing international visibility to a resistance movement that has been active on the ground for over ten years. The Ihorombe plateau of south-central Madagascar where JTF-Tozzi Green is now leasing a total of 11,000 hectares of land for corn and geranium plantations is a region of subsistence farming and extensive pastoralism. The company’s procedures to secure land access in the area were met with resistance from the early stages. In 2012, in the context of Madagascar’s presidential elections, a coalition of village leaders, wealthy cattle owners and transnational activists successfully pressured the Malagasy government into ordering the temporary suspension of JTF’s ongoing land extensions (Gingembre 2015). Not only was this victory short-lived however, but it was also concealing a complex landscape characterised by disagreements, inequalities and conflicts among the local population affected by the project (Gingembre 2018).

This paper draws on the case of Tozzi Green to unveil the messy politics that frequently underlie seemingly unified resistance against land grabbing (Fairbairn 2013). In discussing the range of perceptions and responses that local farmers developed in the context of Tozzi Green’s land deal procedures, it highlights the contradictions of local responses to capitalist development at extractive frontiers (Li 2014). It relies on data collected in the Ihorombe plateau between 2011 and 2014 in the context of doctoral research with the Institute of Development Studies, University of Sussex (UK). The research explored dynamics of voice and influence in the context of the company’s local negotiation of its first 6,000 ha lease (2012), through survey and ethnographic work among the villagers of 26 hamlets of the area affected by the project.

Against common depictions of local people as either subservient victims of imposed land deals or unified resisters against them (Hall et al. 2015), observers of the land rush across the world have emphasised the variegated ways in which misnamed ‘local communities’ respond to and are affected by land deals (Hall et al. 2015, Bagiolini and Gibbon 2013; Borrás and Franco 2013; Edelman and Leon 2013; Oya 2013). Research into Tozzi Green land deal established that local populations were not only divided over the question of which struggles (against dispossession, or for favourable incorporation) should be pursued in the context of

corporate land access (Borras and Franco 2013), but also over the issue of who had a right to talk. Many injustice claims voiced in discussion of the land procedures were related to accusations of local rules of land tenure being violated by neighbouring villagers. By favouring one hamlet over the others and overlooking the bundle of rights at the base of collective-based natural resource governance system (Ostrom and Schlager 1992), the consultation procedures ended up fuelling tensions between and within villages, making neighbours one of the main targets of voiced complaints against corporate land access.

While evidencing the performative function of social justice considerations in decisions to voice one's views in the context of the land consultation, local narratives of the land deal also paint a complex landscape of injustices, which mainstream (land grabbing) narratives fail to capture. They remind us that, in the context of corporate land access at extractive frontiers, social justice expectations do not only operate between a powerful investor and a vulnerable (assumably homogenous) population but that they play out at multiple levels and at multiple scales between and among several social groups (the state, the local population, the company, the civil society etc). The paper also shows the importance of (horizontal and vertical) power relations and inequalities in understanding both *who* voiced injustice claims and *how* they voiced them. The research revealed that for the least powerful villagers (across class, gender or autochtony lines), complying with corporate land access could be a way to resist local power structures and claim justice in the local distribution of local rights and socio-ecological resources (Gingembre 2018).

Finally, the paper illustrates the heuristic potential of the concept of "moral economy" (Thompson 1971, Scott 1976), over liberal conceptualisations of social justice and universal human rights, in understanding the social norms that underlie feelings of injustice in the context of corporate land access. Research into local perceptions of the land deal indeed revealed that beyond land conflicts and disagreements over Tozzi Green, there was a consensus, among local farmers, over the essential obligations of both those who were brokering the land deal and those who were benefiting from it. This paper describes the resistance that was found across the board, from those villagers who (enthusiastically or grudgingly) complied with their dispossession to those who (formally or silently) opposed it, to the de-moralising of land deals.

Celine Allaverdian

PHD candidate, Université de Montréal (département de géographie), AgroParisTech/Université Paris-Saclay (UFR Agriculture Comparée), GRET

[allaverdian@gret.org](mailto:allaverdian@gret.org)

### **Dispossessions, repossessions and the quests for justice: how struggles against past land injustices reconfigure fragmented sovereignties in Myanmar**

With the remarkable endurance of military autocratic governance since the 1940s, Myanmar conveys important legacies of injustice. The revolutionary uprisings in 1988, 2007 and 2021-2023 all led to episodes of violent repression. Authoritarian agricultural policies such as the forced crop procurements<sup>1</sup> have led many farmers to lose their lands through hardship and debt. With over two million hectares of concessions allotted for agricultural investment between 1991 to 2016 (San Thein et al., 2018), the country has endemic issues of arbitrary land confiscation and evictions. In addition, historical antagonisms between *Bamar* and ethnic minorities have resulted in over 75 years of armed conflict and forced displacements, with many active ethnic organizations expressing claims of self-determination.

These past events have given rise to feelings of injustice throughout the last decades, with very different conceptions of justice which encompass a wide spectrum of possibilities ranging between individual and communitarian dimensions: from Rawls's conception of justice (1971) as pertaining to equity (but not if strict equality) to the recognition of communities' rights (Gervais-Lambony & Dufaux, 2009). When looking at land issues, the two poles as proposed by Gervais-Lambony and Dufaux draw interesting parallels with the various conceptions of justice between the center and the peripheral States of Myanmar. People from *Bamar*-dominated regions of Myanmar's heartlands (including the Ayeyarwaddy delta), though organized in collective struggles have essentially put forward more individualist visions of justice with claims for land restitution or compensations from prior confiscations. In contrast, ethnic movements in the hilly peripheries were quite vocal to advocate for justice on a larger scale, be it through the recognition of customary land systems or a decentralized ethnic-based federal governance system, with explicit claims of self-determination. Across the country, the State's "rule of law" has been experienced as an hegemonic 'law of rule' and order, 'unruly law' (Chessman, 2009) and 'rule of exception', presuming legality rather than justice or fairness (Lund, forthcoming). There are also critical nuances between the Western liberal conceptions of "rights" and the equivalent in Burmese (*akwint-ayay*), closer to the notion of opportunity which is ideally subject to permission, approval or consent of the other parties (Prasse-Freeman, 2015). These issues are reflected in both property relations and people's struggles against impunity and injustice since decades.

The "democratic opening" initiated in 2011 in the wake of upcoming elections and new economic ties with Western investors gave way to a number of legal reforms and many vibrant debates about restoring rule of law and justice. With political parties, authorities and civil society movements eager to build their support base and strengthen their legitimacy in rural



areas, land became central in their agendas. In 2012, President U Thein Sein pledged to return confiscated lands to their 'original owners'. It triggered new opportunities, hopes, and claims to address the injustices of past State interventions.

With more freedom and space given to media, civil society and NGOs, many grievances could finally be expressed through different strategies, from confrontational land occupations and protests, informal negotiations with local big men and "conflict resolution brokers", paralegal support to communities and individuals, and formal court arbitrations. Under Thein Sein (2011-2016) and Aung San Su Kyi (2016-2021) governments, various commissions and committees were also set up to investigate land confiscation cases. All faced the same constraints with limited resources and decision power, unclear procedures and lack of political traction. The gaps were filled by informal mechanisms to access justice. As reflected in various case studies (Huard, 2020; Mark & Belton, 2020; Pierce & Nwe Ni Soe, 2016), solutions were "crafted" by "bricolage", drawing on various ingredients such as inaction, opportunism, bribery, random chance (eg: lotteries), conciliation, or mere top down decision.

This paper is based on empirical fieldwork conducted in successive sessions conducted between 2016 and 2023, across three selected field sites of experiences of "justice" and land re-possession in the Irrawaddy delta, a hot spot in terms of land conflicts and protests after 2013. One field site was a proof of concept for a formal and "state-supported" land to the landless" distribution finally implemented in 2017. In the second site, the allegedly confiscated land of state farm were taken 'back' and reallocated by protestors, after a confrontational land occupation in 2013. The third site is the theater of an informal "first come first served" land rush occupation on confiscated lands (and seasonal fishing grounds) that had been released in 2014 by the State for a formal land distribution process yet to be organized.

For each of these sites, we shall explore how people and different groups of interests have put forward various principles of rural moral economy, multiple and conflicting norms of hegemonic international and national legal frameworks, and different understandings of justice to craft their own "solutions". Through the follow up research sessions conducted in 2022 and 2023 under the post-coup authoritarian context and subsequent reconfigurations of State relations, we shall also see how these solutions have been maintained or contested with new claims.

By doing so and then shifting our scale of analysis from the local to the national, we shall reflect on how these dispossession and repossession processes, collective demands of justice, principles and methods in crafting "just" decision making contribute in reconfiguring political subjectivities (Lund, 2011) and building "fragmented sovereignties" (Gazit, 2009).

*Note: This communication is written in English but it can be presented in either French or English language.*

#### **References:**

Cheesman, N. (2009). Thin Rule of Law or Un-Rule of Law in Myanmar? *Pacific Affairs*, 82(4), 597-613.

- Gazit, N. (2009). Social Agency, Spatial Practices, and Power : The Micro-foundations of Fragmented Sovereignty in the Occupied Territories. *International Journal of Politics, Culture, and Society*, 22(1), 83-103. JSTOR.
- Gervais-Lambony, P., & Dufaux, F. (2009). Justice... Spatiale ! *Annales de géographie*, 665-666(1-2), 3-15. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/ag.665.0003>
- Huard, S. (2020). La question foncière au Myanmar : Le cas des retours des terres aux « propriétaires d'origine » dans le delta de l'Ayeyarwady. In A. Candier (Éd.), *Birmanie (Myanmar) 2010- 2017 : Un pays en transition ?* Presses de l'Inalco. <http://books.openedition.org/pressesinalco/37038>
- Lund, C. (2011). Fragmented sovereignty : Land reform and dispossession in Laos. *The Journal of Peasant Studies*, 38(4), 885-905. <https://doi.org/10.1080/03066150.2011.607709>
- Mark, S., & Belton, B. (2020). Breaking with the past? The politics of land restitution and the limits to restitutive justice in Myanmar. *Land Use Policy*, 94(104503), 1-10. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2020.104503>
- Pierce, C. J., & Nwe Ni Soe. (2016). *Streamlining Institutions to Restore Land and Justice to Farmers in Myanmar*. Namati.
- Prasse-Freeman, E. (2015). Conceptions of Justice and the Rule of Law. In D. I. Steinberg (Éd.), *Myanmar : The Dynamics of an Evolving Polity* (p. 89-114). Lynne Rienner Publishers. <https://doi.org/10.1515/9781626372429-007>
- San Thein, Diepart, J.-C., Hlwan Moe, & Allaverdian, C. (2018). *Large-Scale Land Acquisitions for Agricultural Development in Myanmar : A Review of Past and Current Processes*. MRLG.

## État, injustices socio- spatiales et réponses depuis les territoires communaux au Pérou

Comme les autres Pays d'Amérique Latine, au Pérou l'histoire de l'accès et le contrôle de la terre est liée à des formes d'exclusion et de domination de la population indigène et paysanne. La formation de l'État Péruvien tout au long du 19e siècle, implique un processus de recompositions agraires sur la côte et les montagnes péruviennes ce qui a donné comme résultat, d'une part, la formation des *haciendas*, et d'autre part, la réorganisation des anciennes *reductions des Indiens* coloniales qui donnèrent lieu aux communautés indigènes. Ces dernières furent reconnues officiellement par en 1920, ainsi que leur droit sur leurs territoires ancestraux. Il s'agit d'une longue histoire d'exploitation et de dépossession dont l'origine se trouve dans le système colonial, mais qui prend sa propre forme lors de la formation du État républicain tout au long de la seconde moitié du XIXème siècle.

Le système des *haciendas* est resté en vigueur jusqu'en 1968, année où le *Gobierno Revolucionario de las Fuerzas Armadas* met en œuvre une réforme agraire radicale, qui a exproprié environ quinze millions d'hectares à des milliers de grands propriétaires. C'était une époque convulsée dans la campagne pendant laquelle ont été créés de nouvelles formes d'organisation de la propriété foncière – comme les coopératives de production agricole –, et il y a eu d'importantes *tomas de tierras* (saisies de terres) par les communautés recherchant à récupérer ou à étendre leurs territoires. Dans les années 1980, les communautés paysannes reconnues formellement étaient plus de six mille et elles possédaient autour du 40 % de la superficie agricole nationale.

Les années 1990 ont commencé avec la mise en œuvre du modèle néolibéral au Pérou, qui est renforcé par la Constitution de 1993 ; avec celle-ci, des nouvelles règles du jeu se sont établies concernant le rapport entre l'État péruvien et le secteur privé (moins intervention, moins réglementation), tout en fournissant des conditions pour faciliter l'accès des entreprises transnationales aux ressources naturelles. Ainsi, des dizaines de lois pour libéraliser le marché foncier des terres communautaires se sont approuvées ; par exemple, le statut inaliénable et insaisissable dont jouissent les terres des communautés paysannes de la côte et la montagne et les communautés autochtones de l'Amazonie a été éliminé. Avec le « supercycle » des métaux dans le monde (2004-2013), au Pérou le soi-disant *boom extractivo* est mis en place avec une dizaine de grands projets d'exploitation minière à grande échelle et avec des millions d'hectares mises sous permis de concessions pour entreprises extractives. Parmi elles, au moins la moitié affectent les territoires communaux. De son côté, l'extraction pétrolière progresse en Amazonie – affectant les communautés autochtones – et sur les territoires communaux de la côte nord. En outre, vers 2005, se développe un processus de concentration foncière entre les mains des entreprises à privées avec formation d'énormes complexes agro-industrielles qui concentrent des milliers d'hectares. Dans de nombreux cas, ceux-ci affectent

les petits agriculteurs des vallées environnantes et des territoires des anciennes communautés qui souffrent une série d'impacts sociaux et environnementaux.

En tenant en compte le contexte décrit, cette communication propose discuter la façon dont les injustices socio-spatiales sont mises en place au Pérou et les différentes réponses qui émergent des communautés paysannes. Ceci, en prenant comme cadre d'analyse les trois dernières décennies, mais sans laisser de côté l'histoire de moyenne et longue durée qui explique, en partie, les configurations actuelles du pouvoir dans les territoires ruraux. Pour ce faire, je propose de partir de l'analyse de trois études de cas montrant des réponses différenciées des communautés face aux injustices, lesquelles déploient répertoires d'action et de discours différenciés tant envers les entreprises comme envers l'État, quelles perçoivent comme favorable à ces dernières. Je m'intéresse aux rôles que joue le gouvernement communal ainsi que les familles *comuneras*, qui construisent leurs propres récits et interprétations des processus d'exclusion et les injustices qu'elles traversent et des pratiques de l'État.

À tout au long de ces des décennies, c'est l'appareil étatique qui facilite diverses formes d'accès et de contrôle des terres favorisant quelques groupes privés : avec enchères de terres publiques, des lois qui permettent des régimes spéciaux pour les travailleurs des agro-industries (ce qui entraîne leur précarité), des permis inappropriés pour l'usage des eaux souterraines, etc. Mais l'État n'a pas utilisé uniquement des réformes juridiques et fiscales en faveur des entreprises, mais a également mis en pratique divers dispositifs de contrôle de la population, par exemple: la criminalisation de la protestation, l'application d'états d'exception – ayant pour conséquence la privation de droits fondamentaux et la militarisation– dans les territoires extractifs du sud des Andes, entre autres. Tous ces dispositifs agissent d'une manière combinée pour garantir la continuité des investissements extractifs. Cela se fait au détriment des droits des populations rurales qui sont fortement impactées au niveau spatial, environnemental, social et institutionnel. Comme on le verra dans les trois études de cas, les réponses communautaires face aux injustices sont diverses –et n'entraînent pas toujours la notion de justice–, selon leur propre histoire de lutte, leur capacité d'organisation et de représentation politique des familles *comuneras*, entre autres.

Le premier cas aborde la réponse des communautés et populations de la montagne au nord du pays contre le projet minier à grande échelle Rio Blanco. Il s'agit d'une réponse forte qui arrive de Même à organiser un référendum local. Dans ce cas, nous apprécierons la conformation d'un *Frente de Defensa* articulé avec des alliés nationaux et internationaux, un degré élevé de violence privé et étatique, ainsi que l'émergence d'un récit local qui s'approprie des éléments discursifs de leurs alliés (justice sociale et environnementale). Le deuxième concerne la relation d'une entreprise pétrolière et une ancienne communauté paysanne sur la côte nord, et analyse les formes d'injustices socio- spatiales et environnementales qui se produisent dans la localité. Dans ce cas on verra des parcours institutionnels et de négociation avec l'entreprise qui profite des ambiguïtés de ce processus pour opérer sur le territoire communal. Enfin, le troisième cas discute l'avancée plus récente des agro-industries sur le territoire ancestral de la communauté Catacaos dans la forêt sèche du département de Piura.

La population se trouve par ailleurs dans un contexte de forte vulnérabilité climatique qui les place dans une position précaire pour négocier avec les entreprises. Dans ce cas nous observerons un gouvernement communal affaibli et délégitimé par la confluence de la crise de la petite agriculture, le trafic de terres et la présence des agro-industries ; tout cela donne lieu à l'émergence de nouveaux récits entre familles *comuneras* et les nouveaux dirigeants, qui cherchent à expliquer leur situation actuelle.

## **“The company promised an elephant but finally gave us a hen”: Technologies of hopes and broken promises of a large-scale land deal in Senegal**

“Senhuile promised an elephant but finally gave us a hen.” This is the metaphor a villager living in close proximity to an immense agro-industrial plantation in northern Senegal employed to capture the gap between the commitments of the company and its actual achievements.

The land in question is currently owned by a joint venture called Les Fermes de la Teranga, which bought it from Senhuile in 2018. Back in 2011, then-President Abdoulaye Wade issued a decree degazetting 20,000 hectares of the Special Avifauna Reserve of Ndiaël to allocate it to Senhuile (named at the time Senhuile- Senethanol). This Reserve constitutes one of the last remaining grazing grounds in a zone where the development of irrigated agriculture since the last 50 years has severely hindered cattle breeding.

To gain government and community assent, agribusiness companies commonly make shining, if not “utopian,” promises (Ahmed et al. 2017). In this talk, I use the notion of “technologies of hope” to analyse the myriad pledges that Senhuile- Senethanol and then Senhuile made to silence opposition and secure local approval. Adapted from the sociology of science, this concept refers to instruments and processes that script, anticipate or forecast the future in ways different from the present. Technologies of hopes envision a better future yet to be achieved. However, the fulfillment of the hopes thus engineered remains inherently uncertain (Leibing and Tournay 2010).

Based on in-depth field research in Senegal conducted between 2013 and 2023, this presentation illustrates how broken promises have been a constitutive feature of the project under study, and how exclusion from its benefits—whether purported or real—has fueled opposition and feelings of injustice among a large share of the impacted communities. The regime of hopes Senhuile-Senethanol and Senhuile fabricated with the help of the Senegalese state continues to largely shape local expectations toward les Fermes de la Teranga. Although some groups never bought into the company’s regime of hopes, they have been unable to stop the project due to continued state support for it. The promises made by the company indeed seduced the Senegalese government, which has therefore dismissed and repressed local opposition.

At first, the populations of the rural communes (Diama, Ronkh, and Ngnith) where the company was to be implemented opposed the project in unison. Relatively early, however, positions on the desirability of the project evolved in heterogeneous directions. After a controversial start, the company endeavoured to garner consent and assert land control through various strategies, one of which consisted of making a series of outsized promises that convinced several erstwhile opponents to endorse it.

However, depending on their village's distinct political economy in terms of the respective importance of husbandry and agriculture, as well as proximity to the plantation, people have appraised the company's anticipated impacts differently.

Wolof farmers, who tend to consider extensive pastoralism as a suboptimal activity, view the Reserve as an underexploited space. They have subscribed to the arrival of the company largely because Abdoulaye Wade's presidential decree set aside 6,550 hectares to be distributed to populations for agriculture, in a context where arable land is nearly exhausted in the area.

For their part, the pastoral population of Ngnith and Ronkh have appreciated the project differently, due to increasing social differentiation between the two communities that took place with the development of rice farming. Herders in Ngnith have been more actively involved in efforts to end the project, in part because they rely more heavily on pastoralism than their counterparts in Ronkh. In Ronkh, pastoralists have adapted to coexisting with the investor or even actively collaborated with the investor in hopes of deriving personal and community benefits.

Many farmers and some herders who were less heavily impacted by the plantation eventually endorsed the company due to the promises it made, which were collated and officialized in a memorandum of understanding (MoU) in 2012. Senhuile implemented a number of social measures listed in the MoU. However, the company produced a regime of hopes far disconnected from its actual capabilities. Its grandiose promises were doomed to create disappointment, as the investor has predictably been unable (or unwilling) to achieve them all. The feeling of disconnect that local populations in favour of the project have experienced gradually amplified in reaction to shifting corporate promises. With successive changes in ownership, many villagers were willing to give the new land acquirers and managers a chance. However, the company's commitment to social development has dwindled over time, while until this day, many community members see the MoU as their point of reference to evaluate the company and hold it accountable. In particular, the inability of the company to cultivate most of its concession contributes to resentment among neighbouring populations who do not have enough farmland.

In contrast, most herders from Ngnith remain firmly opposed to the company. They view the creation of the plantation as a menace to their livelihoods and a denial of their citizenship to the profit of strangers. That the state decided to allocate the land to a foreign firm and uproot centenarian villages created anger and disappointment for people who consider that they never relinquished their customary rights in the Reserve.

In sum, this contribution illustrates that feelings of injustice in this land deal have arisen in reaction to substantive concerns about the plantation's impacts on livelihoods, but also in reaction to the discursive regime of hopes the company has generated to secure approval. The innumerable promises that Senhuile had announced contributed to generating public enthusiasm at the inception of the project, but created unmanageable expectations that led many community members to partially withdraw their support for the investor. Supporters and opponents of the project have constructed the problem of injustice in different ways: while

supporters have used disappointing results as a lever to obtain more from the company, opponents have framed the project's adverse consequences and unfulfilled promises as reasons to end the project.



Jacobo Grajales,

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne ; Kou Gbaitor-Johnson, Center for Action, Research and Training, Monrovia Hueward Neal, Center for Action, Research and Training, Monrovia.

[jacobo.gl@gmail.com](mailto:jacobo.gl@gmail.com)

## **Justice agraire et droits fonciers : les promesses manquées d'une transition post-conflit au Liberia**

La question des droits sur la terre et les ressources naturelles a été mise à l'agenda de nombreux processus de sortie de conflit. Elle est abordée généralement par les bailleurs et les États avec différents outils : politiques axées sur les droits collectifs, enregistrement individuel ou encore restitution de terres. Elle peut toucher le foncier agricole, mais aussi d'autres biens et ressources comme les habitations, l'eau ou la forêt. Au Liberia, la question des droits fonciers est initialement liée à la crainte que les ressources naturelles du pays – et notamment ses forêts – ne soient au cœur de l'instabilité politique dans l'après-conflit. De ce fait, ce sont les territoires forestiers, et notamment la question des droits des populations rurales sur leur utilisation et leur exploitation qui occupent, dans les années qui suivent la transition (à partir de 2003), l'attention de divers bailleurs et ONG internationales et libériennes. Par la suite ces considérations se mêlent à des préoccupations conservatrices et – plus récemment à des projets de marchandisation du carbone stocké par les forêts du pays.

Ce contexte constitue la toile de fond sur laquelle une mobilisation transnationale a été menée entre la fin des années 2000 et le milieu de la décennie suivante par des mouvements libériens appuyés par un réseau d'organisations étrangères. Cette action s'est attachée notamment à faire reconnaître que la question des droits sur le foncier forestier est au cœur des injustices historiques qui traversent l'histoire du pays : elle a été le vecteur de domination des populations dites « tribales » par l'élite des américo-libériens ; elle a été au centre de la constitution d'une économie extravertie et d'une élite dont la fortune était liée aux positions de courtage ; elle a été enfin au cœur des violences ayant précédé et suivi le coup d'État de 1980 et le déclenchement de la guerre civile en 1989.

Le résultat de cette mobilisation a été une loi votée en 2009, probablement la plus progressiste sur le continent africain au moment du vote, garantissant des droits étendus des paysans sur les forêts qu'ils revendiqueraient comme appartenant à leurs « communautés ». Or, cette loi, ainsi que les interventions qui s'en sont suivies de la part de divers bailleurs – et notamment USAID – ont été basées sur une idée largement romantisée et dépolitisée de la gouvernance locale. La création d'organes de participation et de « bonne gouvernance » à l'échelle locale a remplacé l'idée de justice qui avait initialement guidé les partisans de la loi. Vidées de leur contenu revendicatif, les forêts communautaires sont devenues, notamment après 2017, un support de plus pour l'extension de l'exploitation industrielle du bois. Les « communautés » créées par la loi devenant alors libres pour offrir l'accès à leurs forêts à des entreprises forestières et à leurs intermédiaires libériens.

Cette communication s'attachera à comprendre les différentes revendications d'une justice agraire qui émergent dans les interstices d'une telle politique. Devenus « bénéficiaires » du déploiement des forêts communautaires, des paysans et paysannes libériennes ont saisi ces espaces pour exprimer des revendications diverses, qui n'étaient pas toujours conformes aux attentes des professionnels du développement : revanche sur des groupes rivaux, alimentée par les souvenirs violents de la guerre ; volonté de « développement », alors que les entreprises sont perçues comme les seuls acteurs capables d'apporter des infrastructures dans un contexte de négligence étatique ; ou encore aspiration à une forme de prospérité matérielle. Elle suit alors le déploiement de cette politique dans un massif forestier du comté du Nimba (Centre-Est), la Big Gio Forest. Elle analyse la mise en œuvre de la politique à partir de 2018, les conflits autour de son déploiement, et enfin le désengagement du bailleur en 2022, suite à une évaluation concluant à l'échec du projet. Nous mobilisons un corpus d'entretiens et observations recueillis lors de deux séjours dans la région en novembre 2022 et janvier 2023, ainsi que la consultation de documents produits par les acteurs du développement, des entretiens avec des acteurs bureaucratiques externes à la région, et une étude cartographique de l'occupation de la forêt.

Notre article analyse la façon dont l'intervention des professionnels du développement cherche à mettre à distance les principaux sujets conflictuels qui animent l'occupation et l'usage du foncier forestier dans la région : les héritages de la guerre et l'exploitation économique de la forêt. Il montre comment l'échec du projet nous renseigne à la fois sur les attentes des professionnels de l'aide et sur l'invisibilisation par ces mêmes acteurs du poids des réseaux marchands et clientélistes dans la politique au village. Cela s'explique en grande partie par les mécanismes de formulation des politiques foncières et environnementales dans le Liberia du post-conflit, alors que le traitement des conflits autour de la forêt est façonnée à la fois par une histoire libérienne et par la circulation de « bonnes pratiques » du développement et de la sortie de conflit. Sur cette base, l'article construit une critique plus large de l'approche qui domine la réflexion sur les droits foncières dans les contextes de sortie de conflit. Nous estimons en effet que celle-ci, en voyant ces droits soit comme des risques pour la déstabilisation, soit comme un support nécessaire à la subsistance, évacue leur dimension politique et leur enchâssement économique. Il est dès lors nécessaire d'inscrire l'analyse des conflits pour la terre et les ressources dans une compréhension élargie de la formation des États et de la pénétration du capitalisme. De même, il est indispensable d'inscrire le temps de la guerre et de la sortie de conflit dans la temporalité plus longue d'un régime d'accumulation.

Laura Bini Carter  
CUNY Graduate Center  
[lcarter@gradcenter.cuny.edu](mailto:lcarter@gradcenter.cuny.edu)

### **A French Caribbean « petit pays » demand for Justice**

My proposed contribution to this symposium builds from almost a decade of fieldwork among French Antilleans in Guadeloupe, Martinique and their diasporas. Much of my work was among activists whose language, conceptual frameworks and political training are in part French, European, but also Caribbean and American. Their eclectic repertoires of contention forced me to attend to the ways they pick-up globally circulating concepts of (in)justice—both those who are based on theories of the state and citizenship that are assumed to be universal, as well as others that are not. For these actors, the question of justice has reparations tucked into it. Here I pay particular attention to each historical period, the political conjuncture, and corresponding social situations of the protagonists. I first describe the mobilizations around reparations for the “original” crimes (the slave trade and slavery)—central to making the Caribbean an essential node in the creation of the modern world. (This is where I explore how the problem of injustice is constructed.) I then discuss some of these activists who bring the present day crimes such as the (ecocide) of *chloredécone* (kepone) poisoning as evidence of an unjust system that has decided which bodies, land, water could be ravaged in the pursuit of the profit. I will briefly attend to different (although intrinsically connected) reparations claims by French Antilleans: environmental and health reparations by postcolonial victims of *chloredécone* poisoning. Part of the reasoning of those who connect these two very different kinds of crimes is to emphasize the structural inequalities that have been perpetrated and that have not been repaired. Exploring the repertoires of action through the Covid period further illuminated the ways French Antilleans consider the protection/intrusion of a state that is not their nation. Covid exacerbated inequalities and had particularly dramatic effects on the health conditions of poor communities throughout France, but even more so in its overseas departments. That exceptional period and its aftermath has reinforced certain kinds of appeals to justice, and minimized others. Despite the fact that much of this activism is entangled in North Atlantic universals, a liberal mantra, citizenship and law (and therefore recourse to the state)—it, by no means, limits itself to that. Certainly the national scale determines many of the institutional channels and registers through which notions of environmental justice or human rights are recombined and interpreted. However, many of the activists with whom I work have developed and nurtured global south networks and forms of collective mobilization. These Caribbean island-nations—still formally part of a European state—illuminate what justice or even citizenship could mean if we were to truly consider our global catastrophe, its collective effects, but especially the unequal proportions some suffer the consequences in more dramatic, life-threatening ways.